

Accès

Ouvert à tout public

● Conditions d'inscription

Carte nominative

Durée d'un an à partir de la date d'inscription

* 5 €

* Gratuit pour les élèves et les formateurs de l'IUFM

(en raison de la fusion du CDI de l'IUFM avec la médiathèque du CDDP)

* Gratuit pour les documentalistes du département

Toute inscription nécessite la présentation d'une carte d'identité ou d'une carte professionnelle (pour les non enseignants), ou d'un certificat de scolarité pour les élèves mineurs.

* Gratuit pour les partenaires de l'Inspection Académique

● Ce droit d'inscription permet d'accéder

- aux ressources de l'antenne de Bar-sur-Aube (et de sa navette hebdomadaire pour déposer ou récupérer des documents)
- aux ressources de la médiathèque du CPIE de Soulaines-Dhuys

● Modalités de prêt

Présentation indispensable de la carte d'emprunteur

* Pour la médiathèque

- Pas de prêt à l'année
- 3 documents de chaque support pour une durée de 21 jours
- Possibilité de prolonger 1 fois (par téléphone, par mail) la durée des prêts de 2 semaines (sauf pour les documents réservés ou en retard)
- Possibilité de réserver (sur place, par téléphone, par mail) les documents sortis
- Possibilité d'utiliser la boîte rouge dans le hall de l'IUFM pour les retours en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque (de 7h30 à 19h)

RETARDS

En cas de retard, il ne sera envoyé qu'un seul et unique rappel.

La participation aux frais de gestion sera proportionnelle au nombre de jours de retard :

* **0,50 € (1^{ère} semaine)**

* **puis 2 € (et suspension des prêts jusqu'au retour des documents)**

* **puis 4 € (dernière étape avant facturation)**

* **puis facturation (+forfaits de retard)**

Tout emprunteur refusant de régler ses pénalités sera momentanément interdit de prêt.

* Pour le service de littérature de jeunesse et l'artothèque

- Prêts pour une durée de 6 semaines (une période entre 2 vacances)
- Pas de prêt à l'année
- Possibilité de réserver : sur place, par téléphone, par mail
- Retards : 1er rappel : 0,50 € pour la participation aux frais de gestion

Le prêt n'autorise ni photocopie, ni duplication (pour tous les documents : papier, audiovisuel, informatique...)

En cas de perte, de vol ou de dégradation, le rachat ou le remboursement intégral du document sera demandé

● Ressources de la médiathèque

72 000 documents empruntables dont :

33 000 livres, 4 500 vidéos, 3 400 documents sonores, 700 CD-Rom, 200 titres de périodiques...

Outils spécifiques : bibliographies thématiques, catalogues de nouveautés, revue de presse...

• Documentation administrative (docadmi.cddp10@ac-reims.fr)

Sujets d'examens, rapports de jury de concours

Programmes d'enseignement, référentiels

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

Recueil des Lois et Règlements...

• Espace TICE (7 ordinateurs)

Conditions d'utilisation : Être inscrit à la médiathèque

Accès libre aux heures d'ouverture (sauf quand salle réservée)

Consultation de CD-ROM

Utilisation de logiciels installés

Utilisation d'Internet (10 heures gratuites, puis 1 € l'heure) **Sauf mineurs non accompagnés par un adulte**

Messagerie électronique (autorisée uniquement sur sites)

Utilisation de disquettes personnelles autorisée (après passage à l'antivirus)

Impressions en noir et blanc : 3 feuilles gratuites, puis 0,15 € la feuille

Numérisation : 0,50 € la feuille

• Site Internet (<http://www.crdp-reims.fr/cddp10>)

1 ordinateur dédié à sa consultation dans la médiathèque

Fonds complet de la médiathèque en ligne

Bibliographies thématiques, nouveautés

Calendrier des animations, des expositions...

Informations administratives

Actions pédagogiques

Mise à jour régulière

● Ressources du service de littérature de jeunesse

25 000 documents (séries de livres et livres à l'unité)

15 expositions

55 valises collège

● Ressources de l'artothèque

750 reproductions d'œuvres d'art

25 valises

170 livres d'art

Horaires de la médiathèque et du SLJ

sur le site du CDDP

<http://www.crdp-reims.fr/cddp10>